CPR Invest - Climate Bonds Euro



Investir, c'est aussi agir

Un partenariat exclusif avec une ONG et une brique d'allocation pure crédit, alignée avec les enjeux climatiques sans sacrifier les perspectives de rendement

Pourquoi investir?



L'urgence climatique, un défi sans précédent

Le monde produit de nos jours près de 50 gigatonnes de CO_2 par an. Cette quantité devrait presque doubler d'ici à 2100 si la planète maintient son rythme actuel d'émissions.

Or, si nous souhaitons respecter les limites de réchauffement climatique recommandées par les scientifiques à 1,5°C à horizon 2100, il faudrait complètement inverser la trajectoire jusqu'à amener notre production de gaz à effet de serre en territoire négatif.

Le défi est immense et la planète ne peut plus attendre pour assurer sa survie et celles de ses habitants.



CPRAM, le partenaire climat des investisseurs

Depuis 2017, CPRAM a développé une expertise sur le climat via un partenariat exclusif avec le CDP1.

Nous offrons aujourd'hui une gamme de solutions alignées avec les enjeux climatiques qui investit dans les principales classes d'actifs.

Notre approche est inclusive et vise à encourager tous les efforts, y compris ceux des plus gros émetteurs, dès lors qu'ils s'engagent dans une démarche de réduction de leurs émissions.

Notre rôle en tant que gérant d'actifs responsable est de financer une transition juste vers une économie bas carbone en accompagnant les entreprises dans leurs mutations.



Vers la neutralité carbone² des portefeuilles Climat

Le fonds peut investir a priori dans tous les secteurs et pays du monde parmi les entreprises les mieux notées par le CDP ou ayant des objectifs de réduction de leurs émissions validés par l'initiative SBT³.

Dans le cadre de notre approche durable⁴, nous avons pour objectif de réduire de 20 % le niveau des émissions du portefeuille par rapport à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate et de compenser les émissions des entreprises détenues en portefeuille.

C'est EcoAct⁵ qui a été sélectionné pour nous accompagner dans le financement de projets de compensation carbone.



Risques potentiels: les investisseurs doivent être conscients que tout investissement comporte des risques. Les principaux risques associés à ce fonds sont les suivants: perte en capital, crédit, High Yield, taux, contrepartie. Ces risques, ainsi que d'autres, peuvent entraîner une perte d'argent, des performances inférieures à celles d'investissements similaires, des fluctuations de la valeur liquidative ou le fait de ne pas atteindre son objectif sur une période de temps donnée.

Veuillez consulter le prospectus du fonds et son Document d'Informations Clés (DIC) avant toute décision finale d'investissement.

Une approche originale car nous avons tous un rôle à jouer





Exclure les entreprises aux mauvaises pratiques environnementales via 3 filtres durables successifs :

1. Notation environnementale du CDP et objectif SBT

2. Notation ESG⁶:

44-CDP



• Au global • Sur des critères spécifiques

3. Controverses ESG⁶

Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

1. Le CDP est une ONG qui rassemble des données au sein de la base de données environnementales la plus large au monde. Le CDP donne une note environnementale allant de A à D à chaque entreprise, « A » étant la meilleure note et « D » le pire. – 2. La neutralité carbone s'obtient lorsqu'il y a un équilibre entre le volume des émissions de carbone et celui des absorptions de carbone (par des projets forestiers ou par exemple). - 3. Les Science-Based Targets sont des objectifs de réduction des émissions de GES conformes à un réchauffement climatique inférieur à 2°C, voire 1,5°C. - 4. La stratégie d'investissement durable est plus largement détaillée dans le code de transparence disponible ici : https://www.cpram.fr/particuliers/dl/doc/transparency-code/LU1902443420/FRA/FRA - 5. Ecoact est un cabinet de conseil en stratégie climat-carbone également leader européen de la compensation carbone. - 6. Les critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG) permettent d'évaluer la responsabilité des sociétés vis-à-vis de l'environnement (E), de leurs employés (S) et au travers de la structure de la Direction (G). Dans ce cadre, les controverses sont des rumeurs ou scandales qui affectent négativement la réputation des sociétés qui v sont associées.

Processus d'investissement

L'objectif d'investissement du fonds est de surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro-agg Corporate Total Return, sur une période de 3 ans, tout en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

Le fonds vise également à obtenir une meilleure note ESG que celle de son indice.

En vue de réduire l'univers aux entreprises les plus avancées en matière climatique, chaque émetteur passe par trois filtres cumulatifs : notes CDP, notes ESG et controverses. Cela exclut près d'un tiers de l'univers initial tout en préservant les profils géographiques et sectoriels.

Pour construire le portefeuille final, l'équipe de gestion ajuste les curseurs de risque selon l'environnement de marché. Elle mène une analyse fondamentale Top-Down pour définir son allocation sectorielle, tandis que la sélection des émetteurs passe par une analyse Bottom-Up. Dans ce cadre, la sensibilité crédit et la sensibilité taux peuvent chacune varier dans une fourchette comprise entre 0 et +8.



Source : CPRAM. Processus d'investissement mis en place par l'équipe de gestion et donné à titre indicatif à la date donnée en fin document, susceptible de changer sans préavis. Pour plus d'informations sur la politique d'investissement, veuillez vous référer au DIC et au prospectus du fonds.

Équipe de gestion



Antoine PetitGérant Taux et Crédit



Julien Lévy

Responsable Solutions de Trésorerie
Gestion Taux et Crédit

Principales caractéristiques

ACTION I EUR - ACC - investisseurs institutionnels	
Forme légale	Compartiment de SICAV de droit
Gestionnaire	CPR Asset Management
Dépositaire	CACEIS BANK LUXEMBOURG
Durée de placement min. recommandée	supérieure à 3 ans
Indice de référence	BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)
Type de gestion	L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence
Classification SFDR	Article 8
Stratégie d'investissement durable	Viser une meilleure note ESG que celle de son indice de référence
Code ISIN de la part	LU1902444741
Date de lancement de la part	06/12/2018
Devise de la part	EUR
Investissement initial / ultérieur minimum	100 000 € / 1 fraction de part/action
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	14:00

Quels sont les frais?

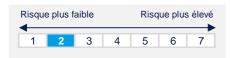
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Il est recommandé de se référer au DIC ou au prospectus de l'OPC pour une meilleure compréhension de l'ensemble des frais appliqués et des risques encourus par l'OPC.

Quels sont les scénarios de performance?

Pour plus d'informations sur les différents scénarios de performance du compartiment dans les scénarios défavorable, modéré et favorable sur les 5 dernières années, veuillez vous référer au DIC. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet cpram.com.

Quels sont les risques et le potentiel de retour à l'investisseur?

Indicateur de risque



Risques principaux:

- Perte de capital
- Crédit
- Titres notés High Yield

- Taux
- Contrepartie

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit sur une période : supérieure à 3 ans

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de l'OPC.

Informations importantes

Ce document est fourni aux clients professionnels, y compris les intermédiaires financiers, et n'est pas destiné et ne doit pas être fourni au public. Il s'agit d'une communication publicitaire. Il s'agit d'une communication promotionnelle. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Information Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Tout investisseur doit, dans l'Union Européenne, être un investisseur « Professionnel » au sens de la directive 2004/39 / CF du 21 Avril 2004 relative aux marchés d'instruments financiers (« MIF ») ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la loi fédérale du 23 Juin 2006 (LPCC) sur les placements collectif de capitaux, l'ordonnance du 22 Novembre 2006 (CISO) et la circulaire FINMA 2013 sur la distribution de placements collectifs de capitaux. En aucun cas. ce document ne peut être distribué dans l'Union Européenne à des investisseurs "professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne sont pas conformes à la définition d'«investisseurs qualifiés» au sens de la loi et de la règlementation applicable.

Ce document contient des informations sur (et/ou) :

- Les compartiments de la Sicav de droit luxembourgeois CPR INVEST (le « Fonds »), un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 Décembre 2010, organisé comme une société d'investissement à capital variable (SICAV), agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et enregistré auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-189.795. La SICAV a son siège social au 5, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg. CPR INVEST est gérée par CPR Asset Management.
- Un / des organisme(s) de placement collectif français (fonds commun de placement ou société d'investissement à capital variable), relevant de la Directive OPCVM IV, (UCITS IV), agréé(s) par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et géré(s) par CPR Asset Management. Les organismes de placement collectif mentionnés dans ce document sont collectivement dénommés le « Fonds »

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à la date mentionnée dans le texte du document. Les données, opinions et estimations peuvent être modifiées sans préavis

Ce document est fourni à titre d'information uniquement, ne constitue pas une recommandation, une analyse financière ou un conseil, et ne constitue pas une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente des fonds ou des services décrits ici dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou invitation serait illégale.

Ce document n'a pas été soumis à l'approbation d'un organisme de réglementation et est uniquement destiné à être diffusé dans les juridictions autorisées et aux personnes qui peuvent le recevoir sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables. Les informations contenues dans ce document sont confidentielles et ne doivent pas, sans l'autorisation écrite préalable de CPRAM, être copiées, reproduites, modifiées ou distribuées à une tierce personne ou entité dans quelque pays que ce soit

Les fonds décrits dans ce document peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs et peuvent ne pas être enregistrés pour distribution publique auprès des autorités compétentes dans tous les pays. Veuillez noter que la société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de ses organismes de placement collectif dans un État membre de l'UE pour lequel elle a effectué une notification.

Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs, à la politique de gestion des réclamations et aux mécanismes de recours collectifs est disponible sur la page réglementaire à l'adresse https://www.cpram.fr/particuliers/Local-

content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires

L'investissement comporte des risques. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans un Fonds ou dans un autre produit d'investissement peut varier à la hausse ou à la baisse et peut entraîner la perte du montant initialement investi. La décision d'un investisseur d'investir dans un Fonds doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du Fonds. Le Fonds ne dispose d'aucune garantie de performance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les investisseurs doivent demander l'avis d'un professionnel avant toute décision d'investissement, afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son adéquation. Il appartient aux investisseurs de prendre connaissance des documents légaux en vigueur, notamment le prospectus en vigueur de chaque Fonds. Les souscriptions dans les Fonds ne seront acceptées que sur la base de leur dernier prospectus en français et anglais ou dans la langue locale dans les pays d'enregistrement de l'UE, et/ou du Document d'Informations Clés (DIC) disponible en langue locale. Ces documents, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement au siège social de CPRAM (91-93, boulevard Pasteur - CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - France) ou sur www.cpram.com.

Les informations relatives aux coûts et frais des Fonds peuvent être obtenues dans le DIC.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des frais supportés lors de l'émission et du rachat des parts/actions des fonds.

Des informations sur les aspects liés au développement durable sont disponibles sur le site https://www.cpram.fr/particuliers/Local-

content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires.

Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis ou dans l'un de leurs territoires ou possessions soumis à leur juridiction, à ou pour le bénéfice de toute personne américaine (telle que définie dans le prospectus des fonds). Les fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document n'est pas destiné aux personnes n'appartenant pas aux catégories dans les juridictions susmentionnées, qui ne peuvent s'y fier. Dans les juridictions autres que celles spécifiées ci-dessus, ce document est destiné à l'usage exclusif des clients professionnels et des intermédiaires auxquels il est adressé. Il ne doit pas être distribué au public ou à d'autres tiers et l'utilisation des informations fournies par quiconque autre que le destinataire n'est pas autorisée.

Liste des représentants locaux et agents payeurs en fonction du pays de commercialisation concerné: Allemagne Agent d'information (Zahl und Informationss- telle): Caceis Bank SA, Germany Branch, Lilienthalallee 34-36, D-80939 Munich/ Autriche Agent payeur et d'information (Zahl und Informationsstelle): Raiffeisen bank International AG, Am Stadtpark 9, A-1030 Vienna/ Belgique Agent financier: Caceis Belgium SA, B-1000 Bruxelles, Avenue du Port 86 C b320, RPM Bruxelles 0460019728 / Bulgarie Agent payeur et d'information: Société Générale Expressbank AD, 92 Vladislav Varnenchik Blvd, 9000 Varna/ Espagne Distributeur: Amundi Iberia SGIIC S.A.: Paseo de la Castellana,1-28046 Madrid/ France Correspondant centralisateur : Caceis Bank. 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge/ Grèce Agent payeur: Alpha Bank, 11, Sophocleous Street, 105 59 Athens/ Hongrie Distributeur: UniCredit Bank Hungary zrt (license n°I-1523/2003), Szabadsag ter 5-6- Budapest 1054/ Irlande Facilities Agent : Société Générale, Dublin Branch, 3rd Floor, IFSC House, IFSC, Dublin 1/ Italie Agents payeurs: CACEIS Bank Italy, Piazza Cavour 2, 20121 Milan. & SGSS S.p.A Via Benigno Crespi 19A-MAC2- Milan. & BPSS, Piazza Lina Bo Bardi n°3, Milan/ Luxembourg Représentant et agent payeur: Caceis Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg/ Portugal Agent payeur: Best - Banco Electrónico de Serviço Total, S.A., Po de la Castellana 1, Madrid 28 046/ République Tchèque Contact bank: Komercni Banka A.S., Praha 1, na Prikope 33 cp 969, Postal Code 11407/ Royaume-Uni Agent facilitateur: Amundi AM (London branch) 41 Lothbury, London EC2R 7HF/ Singapour Représentant: Amundi Singapore Limited, 168 Robinson Road Capital Tower #24-01 Singapore 068912/ Slovaquie Contact Bank: SKB BANKA D.D. LJUBLJANA, Šancová 1/A, Postal Code 813 33/ Slovénie Représentant et agent payeur : UniCredit Bank Czeh Republic and Slovakia, Ajdovščina 4, 1000 Ljubljana/ Suède Agent payeur: MFEX Mutual Funds Exchange AB, Grev Turegatan 19-Box 5378-10249 Stockholm/ -- Le représentant local en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. En Suisse, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Les Fonds ou titres mentionnés dans les présentes ne sont pas parrainés, approuvés ou promus par MSCI, et MSCI n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces Fonds ou titres ou de tout indice sur lequel ces Fonds ou titres sont basés. Les documents contractuels Fonds ou Compartiments contiennent une description plus détaillée de la relation limitée que MSCI entretient avec CPRAM et tout Fonds ou Compartiment concerné.

Ce document est basé sur des sources que CPRAM considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. CPRAM décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant découler de l'utilisation des informations contenues dans ce document. CPRAM ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base des informations contenues dans ce document

Date de diffusion: 31/08/2023

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU PROSPECTUS ET AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC) DU FONDS AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION FINALE D'INVESTISSEMENT
UN OPCVM N'OFFRE PAS DE GARANTIE DE RENDEMENT ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES

